

Ancrée dans la solidarité économique, l'association Initiative Pays de Fougères soutient la création et la reprise des entreprises, ainsi que le développement des entreprises du Pays de Fougères, par :

➤ **Prêts d'honneur à 0 % aux porteurs de projet :**

**1. CREATION : Le prêt d'honneur d'Initiative Pays de Fougères**

- de 1 500 € à 25 000 €
- Remboursable sur 2 à 5 ans avec ou sans différé
- Tout secteur d'activité : commerce, artisanat, industrie, service, professions libérales
- Condition : sollicitation d'un prêt bancaire

**2. REPRISE : Le prêt d'honneur BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission)**

- Ce prêt est systématiquement associé au prêt d'honneur d'Initiative Pays de Fougères
- de 3 000 € à 25 000 € (prêt d'honneur d'Initiative Pays de Fougères compris)
- A destination des repreneurs d'entreprises
- Remboursable sur 2 à 5 ans sans différé
- Plafonné au montant des apports personnels

**3. DEVELOPPEMENT : Le prêt d'honneur de Croissance d'Initiative Pays de Fougères**

- Jusqu'à 15 000 €
- Tout secteur d'activité
- Objectifs : consolider le BFR lié à la croissance de l'entreprise et faciliter l'accès au prêt bancaire
- Condition : médiation bancaire

➤ **Un accompagnement personnalisé et gratuit : taux de pérennité de 90% à 3 ans**

1. Suivi régulier par les réseaux d'accompagnement
2. Parrainage par un chef d'entreprise aguerri

\* \* \*

**Comment bénéficier d'un prêt ?**

1. Préparation d'un dossier présentant vos motivations, votre activité, le contexte du marché et les prévisions financières
2. Présentation de votre projet en Comité d'Agrément
3. Si validation du dossier : octroi du prêt à taux zéro, suivi post-crédation et parrainage